

# flash infos PARTENAIRES



SEINE-MARNE  
LE DÉPARTEMENT

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

édito

n°1 / Septembre 2019

C'est avec un grand plaisir que je vous présente la nouvelle version de notre flash infos conçu à l'attention de nos partenaires. Vous y retrouverez des actualités et des informations réglementaires, un focus sur un sujet particulièrement important et quelques dates à retenir.

Après plus de 10 ans à nos côtés et en contact permanent avec vous, notre chargé de mission partenaires, Michel Champeau, tire sa révérence le 1er octobre. Nous serons en mesure très prochainement de vous annoncer l'arrivée du ou de la professionnel(le) qui reprendra le flambeau. L'équipe du service relation aux usagers continuera à être à votre disposition. Sa nouvelle chef de service, Sandrine GRIFFI, actuellement cheffe du service évaluation et compensation rejoint l'équipe à la rentrée et sera à votre écoute.

Enfin, sachez que l'espace d'accueil de la MDPH s'est « relooké » cette année afin d'offrir un accueil plus confidentiel, sécurisé et agréable à nos usagers. Vous pourrez le découvrir lors de votre prochaine visite.  
Bonne rentrée à tous !

Armelle Rousselot, Directrice de la MDPH

actus



Un système d'information au service des parcours

## ViaTrajectoire c'est quoi ?

Un outil Internet sécurisé d'aide à l'orientation dans le champ sanitaire et médico-social en temps réel.

Un référentiel de l'offre accessible aux usagers.

Un système de suivi des orientations des personnes en situation de handicap vers les établissements et services médicosociaux et de gestion des listes d'attente.

## Ce qui change

Les notifications établissements et services sont transmises par ViaTrajectoire (de la MDPH vers les ESMS), d'où une traçabilité des entrées et sorties et des étapes d'admissions.

Il contribue à suivre la mise en œuvre des orientations, facilite les parcours des personnes en situation de handicap et permet aux MDPH de mieux connaître l'offre disponible

Il permet aux institutions compétentes (Agence Régionale de Santé et Conseil Départemental) d'avoir un outil d'aide à la décision pour la programmation et le pilotage de l'offre médico-sociale des personnes sur le territoire.

Le portail « grand public » sera accessible dès début 2020.

## Des PERMANENCES associatives à la PAIR AIDANCE

Des permanences physiques d'accueil sont proposées à la MDPH77 par les associations une demi-journée par semaine. Elles sont tenues par l'association ARIS (Association Régionale pour l'Intégration des Sourds) depuis mars 2019 et bientôt par l'AFTC (Association Française des Traumatés Crâniens) ainsi que l'Association de Villebouvet.

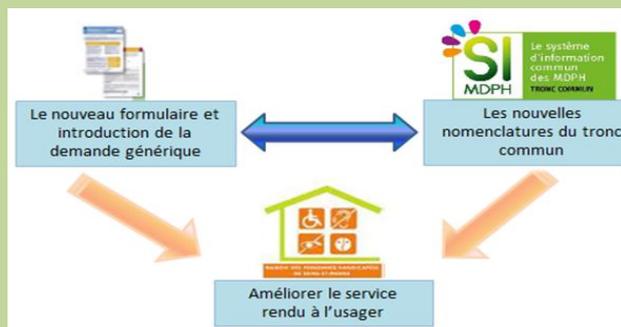
Par la connaissance qu'elles ont du champ du handicap et des dispositifs associés, les associations de personnes en situation de handicap disposent de connaissances et de compétences pouvant aider à la fois les familles dans leur parcours et la MDPH dans son rôle d'accueil, d'information et de conseil.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre à disposition des associations volontaires un bureau au sein des locaux de la MDPH, pour leur permettre d'assurer des permanences d'accueil, d'information et d'accompagnement.

Cette initiative a pour objectif principal de faciliter les démarches des personnes handicapées.

La mise en place progressive de ces permanences associatives spécialisées va amorcer la mise en œuvre de la pair aidance au sein de la MDPH en reconnaissant et valorisant la capacité d'agir des personnes elles-mêmes, apportant ainsi à la MDPH un regard plus large des besoins de la personne basé sur son expérience de la maladie ou son handicap.

## Nouveau formulaire et nouveau système d'information



Le nouveau formulaire de demande MDPH s'accompagne d'une évolution des systèmes d'information (SI) des MDPH.

Les objectifs sont multiples :

- Pour les usagers : une équité de traitement, une qualité de service et un accompagnement renforcé.
- Pour les MDPH : une efficacité et une simplification des missions, une automatisation des échanges d'information.
- Pour les pouvoirs publics un pilotage national et local permettant la connaissance accrue du public et de ses besoins.

De nouveaux concepts apparaissent comme la demande générique.

Une demande générique est une demande de compensation où l'utilisateur exprime ses difficultés et ses besoins ressentis grâce au nouveau formulaire, sans solliciter de demandes précises.

L'équipe pluridisciplinaire réalise alors une évaluation globale de la situation et propose des droits ou des prestations non demandés par l'utilisateur.

La transformation du SI peut ralentir les délais de réponse. Nous nous efforçons de traiter les dossiers le plus rapidement possible.

Pour les usagers et les partenaires un accompagnement est mis en place notamment par la mise en ligne d'un guide pédagogique pour faciliter la constitution du dossier.

Le but restant la simplification administrative pour une meilleure réponse faite à l'utilisateur.

## Q à suivre...

### MESURES DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

La durée de validité des décisions de la CDAPH ne peut être désormais inférieure à 1 an ni excéder 10 ans, sauf dispositions législatives ou réglementaires spécifiques contraires.

Par ailleurs, l'attribution de droits à vie est désormais possible pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement. Sont concernées l'AAH pour les personnes ayant un taux d'invalidité d'au moins 80%, la CMI mention invalidité, l'ACTP attribuée au taux de sujétion de 80% et l'AEEH pour les enfants ayant un taux d'invalidité d'au moins 80%, sous conditions.

<https://www.legifrance.gouv.fr/> décret du 24 décembre 2018 portant diverses mesures de simplification dans le champ du handicap

<https://www.legifrance.gouv.fr/> décret du 27 décembre 2018 relatif à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

## agenda

> **Judi 3 Octobre 2019 de 9h à 17h :**

4<sup>ème</sup> forum professionnel de l'Offre Médico-Sociale en Seine et Marne, organisé par l'Association du Forum des Etablissements et Services du secteur Médico Social à Hautefeuille (5 RTE DE PEZARCHES 77515 HAUTEFEUILLE). [forummedicosocial77@gmail.com](mailto:forummedicosocial77@gmail.com)

> **30 septembre au 6 octobre 2019 : semaine des aidants**

Des associations, des communes ou d'autres institutions organisent des forums ou manifestations destinés aux aidants : <https://www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Soutenir-les-aidants/Je-suis-aidant-d-une-personne-handicapee/Je-veux-etre-forme-accompagne-pour-aider-mon-proche/Les-forums-et-journees-d-information>

## en savoir +

MDPH

**Mme Dominique Guébert**

Assistante du Service Relation aux Usagers

16 rue de l'Aluminium

77543 Savigny-le-Temple Cedex

Tél : 01 64 19 16 31

[partenaires@mdph77.fr](mailto:partenaires@mdph77.fr)

**Retrouvez nos plannings de formations et nos fiches pratiques sur :**

<http://www.mdp77.fr/reseau-de-proximite>